



Pénitencière VSS, plainte contre la CGT IP... Où en sommes nous ?

Nous avons découvert avec stupeur le documentaire diffusé par Le Média le jeudi 17 octobre 2024 ayant trait au sujet difficile des VSS au sein de l'administration pénitencière.

➔ Voir le docu ici : [Lien documentaire](#)

La CGTIP accompagne depuis de nombreuses années des victimes de VSS au sein de notre institution. La CGT IP a constaté à de nombreuses reprises des carences de l'administration à ses obligations de protection de ses agent.e.s. La CGTIP a régulièrement communiqué sur la problématique. Ses syndicats locaux ont également accompagné de nombreuses situations et savent à quel point la question est prégnante et surtout à quel point l'administration ne prend pas la mesure du sujet dans les réponses apportées.

En juillet 2023, un collectif féministes du 47 a procédé à une campagne d'affichage à l'ENAP et dans toute la ville d'Agen pour dénoncer l'omerta qui semblait régner à l'école sur la prise en compte et le traitement des violences sexistes et sexuelles qui peuvent s'y produire mais aussi sur les carences de la prise en charge apportée par l'école.

Notre organisation a donc continué à porter la parole des victimes et a communiqué pour appeler enfin à la levée de l'omerta, à l'utilisation de l'arsenal déjà existant pour protéger les agent.e.s victimes et à une saisine de l'Inspection générale de la justice sur la question.

- ➔ [Etre une femme et victime dans l'administration pénitencière : la double peine](#)
- ➔ [Ecole nationale de l'aveuglement et du patriarcat](#)
- ➔ [Administration Pénitencière, ENAP... au Ministère de la Justice, la Grande Muette est en marche !](#)

Pour quel résultat ? **Absence totale de prise de conscience de la problématique, signalement abusif et fermeture de notre site internet, saisine du conseil de déontologie du ministère avec des éléments parcellaires, procédure bâillon en diffamation contre notre organisation par l'école et maintenant la mise en examen de nos quatre précédents secrétaires nationaux.**

Pas de débat, pas de remise en question, pas d'IGJ, pas d'enquête administrative. Circulez, il n'y a rien à voir !

Tous les éléments que nous relevons depuis maintenant trop longtemps sont présents et mis en lumière par ce documentaire. Un article de Médiapart cet été décrivait déjà les mêmes manquements ([article ici](#)). Refus de se saisir du cadre légal et réglementaire, absence de mesure de protection et de mesure conservatoire, absence d'écoute, déplacement et/ou isolement des victimes, déni de la hiérarchie... Que de carences non pas isolées mais **qui se répètent sur tout le territoire et traduisent bien des problématiques structurelles.**

Nous prenons nos responsabilités et pensons que l'accord égalité professionnelle signé cet été peut avoir des effets positifs. Il a le mérite de rappeler l'état actuel du droit sur la question des VSS (mesures conservatoires, mesures de protection, obligation de formation...), il pose une définition de la victime décorrélée du procès pénal. Il doit être appliqué !

Autant d'outils dont la CGTIP se saisira pour enfin faire bouger les lignes !

Concernant le passage en correctionnelle de nos secrétaires nationaux, nous dénonçons partout où cela est possible ce que nous considérons comme une procédure bâillon destinée à entraver la liberté syndicale et à minimiser tant le phénomène des VSS que l'incurie de l'administration à ce sujet, y compris lors de notre audience avec le DAP (**communiqué ici**). Nous organisons donc sereinement la défense de nos quatre camarades tant les éléments à charge apparaissent-inexistants, Plusieurs initiatives de syndicats locaux ont eu lieu et d'autres sont à venir. Notre union de syndicats ne se laissera pas intimider par des procédures baillons, aussi coûteuses soient-elles.

Au sein de l'administration pénitentiaire, les violences sexistes et sexuelles sont plus qu'ailleurs minimisées voir niées. C'est pourquoi la CGT IP revendique :

- L'application des droits pour enfin protéger les victimes
- L'obligation de mise en place de dispositifs de prévention pour les travailleur.euse.s les plus vulnérables dans les services mais également à l'ENAP
- L'augmentation des moyens pour que les référent.e.s égalité professionnelle puissent jouer leur rôle
- Le renforcement et développement des actions de sensibilisation de l'ensemble des personnels
- L'obligation de formation des cadres et services RH afin de parfaire le repérage des situations de violence, pouvoir ainsi informer sur les dispositifs et outils existants et décliner des mesures de prévention et des procédures claires.
- Que l'égalité femme-homme soit inscrite dans les lettres de mission/objectifs individuels des directeur. ice.s et dans les objectifs de service des différents services déconcentrés dont les SPIP.

Le droit à l'accompagnement et la protection de chaque agent.e victime doit devenir une réalité, le statut de lanceur.euse d'alerte doit quant à lui être reconnu et cesser d'être contesté.



Le constat est terrible, mais le combat continue !

Il est temps aujourd'hui de démontrer notre force collective pour l'intérêt des personnels d'abord, car la CGT IP sera toujours au côté des opprimé.es, mais aussi pour que demeurent les libertés fondamentales que sont la liberté d'expression et le droit à exercer une activité syndicale !

La CGT IP ne lâchera rien !! Soyons combatif.ves, soyons solidaires !

Fait à Montreuil
Le 24 octobre 2024
La CGT Insertion probation